

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	22 (1934)
Heft:	422
 Artikel:	Manifestes féminins
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-261444

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A.

24 FÉVRIER 1934 — GENEVE

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE. — N° 422.

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mme Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mme Marie MICOL, 14, rue Michel-Du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ORGANE OFFICIEL
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE Fr. 5.—
ÉTRANGER 8.—
Le trimestre 0.25
La ligne ou son espace : 40 centimes
Rédactions p. annonces régulières
Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du 1^{er} Juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

Conserve ta douleur et ton
souvenir. Ils te seront un signe
que ceux qui dorment ne sont
pas perdus... Mais ne dis pas :
„Je ne veux pas être consolé.“
Toute douleur n'est pas bonne.
Il en est qui ont besoin d'être
transformées.

Ch. WAGNER.

(Devant le témoin invisible).

A nos nouveaux lecteurs

Ce numéro, et cinq de ceux qui le suivront, seront envoyés gratuitement à plus de deux cents personnes en Suisse romande, membres des différents groupes et sections de l'Association suisse pour le Suffrage et non encore abonnées. Une statistique très soigneusement établie a prouvé en effet que le 28 % seulement, donc pas même le tiers, des suffragistes suisses de langue française, connaît et soutient notre journal, ses autres abonnés se recrutant dans d'autres milieux féminins.

Or, si notre Mouvement Féministe doit véritablement servir d'informateur, et de trait-d'union pour les suffragistes de Suisse ro-

mande, et si ceux-ci veulent mieux connaître le mouvement auquel ils ont adhéré, il est indispensable que cette proportion d'abonnés augmente dans nos groupes et sections — ceci sans parler de l'aide utile que sont forcément pour nous des abonnements nouveaux. Notre journal a besoin des suffragistes, comme les suffragistes ont besoin de lui: nous espérons donc que l'effort réel que nous accomplissons par ce service gratuit de six numéros consécutifs obtiendra les résultats que nous espérons, en resserrant par l'intermédiaire de notre journal ces liens si précieux entre tous les membres de la grande famille suffragiste.

L'Administration du MOUVEMENT FÉMINISTE.



Les Femmes et la Société des Nations

Contre la traite des femmes et des enfants

Chaque année, la Section sociale de la S. d. N. publie le résumé des rapports annuels que, en vertu de la Convention internationale contre la traite, les gouvernements des Etats signataires de cette Convention se sont engagés à lui faire parvenir. Nous toutes, qui nous lamentons sur les difficultés que nous éprouvons dans nos organisations à obtenir des réponses à nos questionnaires et à nos circulaires, n'allons pas commettre la naïveté de nous imaginer que les gouvernements agissent dans des cas analogues avec plus de célérité et d'exactitude: combien de rappels et de requêtes n'a-t-il pas fallu pour mettre la S. d. N. en possession des informations qu'elle doit recevoir! Cette année cependant, cet effort a porté ses fruits, puisque le résumé de ces rapports, qui vient de sortir de presse, indique que 32 Etats ont envoyé des rapports, dont quelques-uns portent aussi sur des colonies et des protectorats: la Grande-Bretagne, par exemple, fournit des renseignements sur 41 colonies, possessions et territoires. Chose intéressante, huit pays déclarent n'avoir aucun cas de traite à signaler durant la période couverte par ces rapports, soit l'année 1932-1933.

Il faut d'ailleurs bien spécifier que, sous ce terme général de « traite », on comprend également tous les cas de proxénétisme, et que ces rapports indiquent aussi bien les sanctions prises contre des personnes entraînant à la débauche des femmes ou des enfants, que contre des trafiquants pratiquant la traite, soit internationalement, soit à l'intérieur du pays. C'est ainsi que la Suisse, qui, dans ce rapport, ne déclare point de cas de traite proprement dite, annonce d'autre part 75 cas de proxénétisme ayant abouti à des condamnations. L'Italie également signale qu'aucun cas de traite n'a été découvert durant cette période, mais que 222 personnes ont été dénoncées comme proxénètes, sur lesquelles 91 ont été condamnées à diverses peines. En Pologne, le tribunal a été saisi de 268 cas d'incitation à la débauche, pour 87 desquels les coupables ont été frappés de peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement. En Suède, aucun cas de traite non plus, au sens propre du mot, n'a été constaté, mais 23 personnes (11 hommes et 12 femmes) ont été condamnées à des peines variant de deux mois d'emprisonnement à huit mois de réclusion pour délit de proxénétisme. Les pays qui signalent des cas de traite véritable sont surtout les pays d'Extrême-Orient (coloni-

nies britanniques, Chine, Indes), les Etats-Unis, la Roumanie, et la Hongrie.

Une page intéressante de ce rapport est celle qui concerne l'exploitation (ou les tentatives d'exploitation) d'enfants des deux sexes pour des fins immorales. Comme on peut le supposer, et à part l'Allemagne, qui déclare carrément que les enfants des deux sexes sont souvent victimes d'actes immoraux (que d'ailleurs le Code pénal punit toujours très sévèrement), ce sont uniquement des pays extra-européens qui ont répondu sur ce point: Chine, Palestine, Etats malais, Indes... A Bombay, par exemple, la Société d'assistance aux enfants avait, au cours de la période sur laquelle porte le rapport, reçu à son Foyer 798 enfants, dont 24 avaient été victimes d'enlèvements, 17 de viol, 5 enlevés à des traîtres, etc. Un autre chapitre très intéressant est celui qui a trait aux changements survenus dans le cours de l'année dans les mesures législatives ou administratives de protection: on y lit notamment que le gouvernement espagnol envisage l'abolition de la réglementation de la prostitution sur tout le territoire de la République, un projet de loi sur la prophylaxie des maladies vénériennes étant à l'étude à cet effet. Le rapport sur les territoires sous mandat français contient ce paragraphe qui en dit long:

Un mouvement très marqué en vue de la suppression de la prostitution autorisée s'est dessiné vers la fin de 1932. Il s'est manifesté principalement par une campagne de presse et diverses réunions tenues à Beyrouth, où étaient représentées différentes Sociétés féminines... Une pétition collective faisant ressortir les dangers et les inconvenients de la prostitution publique a été présentée au gouvernement libanais.

La seconde partie de ce rapport est consacrée aux publications obscènes, une Convention internationale contre leur trafic ayant été aussi signée sous les auspices de la S. d. N. Certains chiffres sont inquiétants: la Grande-Bretagne, par exemple, déclare que 1055 cas ont été découverts sur son territoire dans le cours de cette année! En regard de ce chiffre, les 38 personnes indiquées par la France comme ayant été condamnées dans le département de la Seine surprennent un peu: met-on partout la même énergie à dépister et à réprimer ce trafic? Chez nous, les tribunaux n'ont eu à s'occuper que de 16 cas, mais quelques-uns des colis postaux contenant des livres, gravures, etc., saisies en Angleterre, proviennent de Suisse.

On le voit: ces rapports fournissent, année après année, une mine de renseignements introuvableilleurs pour tous ceux que préoccupent les questions de moralité publique. Et l'on entend pourtant encore des gens se demander ce que fait la Société des Nations, et à quoi elles sont encore, puisque la Conférence du Débarquement tarde à reprendre ses sessions! ...

E. Gd.

Lire en 2^{me} page:

Les femmes et les Commissions officielles: le contrôle des films.

M. F.: Le féminisme en Allemagne.

Double succès féministe en Norvège.

Carrières féminines.

En 3^{me} et 4^{me} pages:

Variétés: Timbres-poste et portraits de femmes.

Les femmes et la carrière diplomatique.

S. BONARD: La VII^e « Journée des femmes vaudoises ».

Correspondance. — Nouvelles de diverses Sociétés.

En feuilleton:

Jeanne VUILLOIENNET: Les grands prix féminins.

I. Andrée VIOLLET (suite et fin).

Andrée VIOLLET: Les femmes et le reportage.

Que lissons-nous?...

Ont droit au vote municipal et au vote politique, les associations corporatives, les hommes payant un certain chiffre d'impôt et pourvus d'une instruction primaire, et les femmes occupant une fonction publique, ou pourvues d'un titre universitaire, ou justifiant d'une instruction secondaire.

On le voit: ce n'est pas encore l'égalité. Pourquoi, par exemple, exiger des électrices un degré d'instruction supérieur à celui fixé pour les électeurs?... Mais, en dépit de ces très fortes réserves, force nous est de convenir que les Portugaises sont mieux traitées par la législation électorale de leur pays que nous autres femmes suisses par la nôtre, puisque celle-ci n'exige de nous qu'une chose: que nous payons nos impôts sans rien dire!

Manifestes féminins

Le vote des femmes au Portugal

Voici, d'après *Jus Suffragi*, les dispositions de la nouvelle loi électorale qui intéressent directement les femmes.

Ont droit au « vote paroissial » (nous avions ne pas savoir exactement à quoi correspond cette forme de suffrage) tous les chefs de famille, soit à défaut des pères de famille, les femmes veuves, divorcées ou séparées, et les célibataires d'âge requis... si toutefois elles ont « bonne réputation »! (Met-on aussi cette condition à l'exercice du vote paroissial par les célibataires masculins? ...)

Les tragiques événements des 5 et 6 février à Paris ne pouvaient laisser inertes les grandes Associations féministes françaises. Celles-ci ont immédiatement publié un manifeste, dont nous reproduisons le texte d'après *la Française* — en amical échange, notre confrère ayant publié dans son dernier numéro, dans l'accompagnant d'une appréciation encourageante notre *Programme commun des Femmes suisses*. Il est réconfortant de sentir de la sorte les féministes de nos deux pays groupés autour d'un même idéal démocratique.

Voici d'abord une lettre au Président de la République signée par trois Associations:



Cliche Frauenrecht, Zurich.

TRAVAIL FÉMININ

Fatigant et monotone, le travail de femme dans l'industrie textile (Langenthal); beau travail de femme fait avec amour et talent que l'œuvre d'Hanny Bay (Zurich), l'artiste bien connue, auteur du dessin ci-dessus.

Monsieur le Président,

Vous avez affirmé en maintes circonstances votre volonté de vous placer au-dessus des intérêts des partis politiques pour chercher toujours et avant tout le véritable intérêt de la France.

Les femmes et les mères que nous représentons sentent dans leur parfaite communion de pensée avec vous. Elles ont éprouvé la plus profonde déception en voyant que les divisions intestines du Pays et du Parlement ont abouti à cet atroce résultat de jeter des Français les uns contre les autres en une lutte fratricide.

Ce qui s'est passé hier ne doit plus pouvoir se reproduire.

Nous croyons que la France et la Démocratie ont besoin de paix intérieure; que la crise économique et financière ne saurait être résolue sans qu'intervienne une trêve des partis et qu'il est infiniment dangereux que la France donne le spectacle de divisions qui sont plus apparentes que réelles.

Mais pour obtenir cet apaisement des esprits, nous avons l'ardente conviction qu'il faut unir en une même volonté de « servir » toutes les forces spirituelles et morales du pays.

Femmes et mères, nous avons, tant au foyer qu'en dehors de lui, une indiscutable et profonde influence, et c'est cette influence morale et pacificatrice que nous mettons aujourd'hui, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, au service de la Patrie.

Pour le Conseil national des Femmes:

G. AVRIL DE SAINTE-CROIX et M. PICHON-LANDRY.

Pour l'Union Française pour le Suffrage des Femmes:

C. BRUNSCHEVICG.

Pour l'Union Féminine pour la Paix et la S.D.N.:

G. MALATERRE-SELLIER.

De son côté, la Ligue pour le Droit des Femmes, que préside avec tant d'activité Mme Maria Véronne, a adressé aux femmes un appel qui résume comme suit son programme d'action:

Réviser la Constitution;

Reviser les meurs parlementaires, éliminer les éléments tarés, à quelque parti qu'ils appartiennent;

Démasquer les scandales, rechercher les fautes, châtier sévèrement les coupables, quelle que soit leur situation sociale;

Pratiquer une profonde réforme administrative, seule garantie de l'équilibre réel du budget;

Déterminer, par des mesures économiques et législatives, la réduction progressive et rationnelle du coût de la vie;

Rechercher un système d'entente internationale pour conjurer la crise mondiale et enrayer le chômage;

Travailler à l'organisation de la paix tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;

Établir enfin un véritable gouvernement démocratique par la collaboration des hommes et des femmes, afin d'assurer le triomphe d'une République propre et honnête.

Les femmes et les commissions officielles

Contrôle des films

Nos lectrices seront heureuses d'apprendre que la nouvelle Commission officielle du contrôle des films instituée par le Conseil d'Etat du canton de Genève comprend deux membres féminins: Mme Emma Kammacher, avocate, et membre actif des Associations suffragistes suisse et genevoise, et Mme F. Maurette, la femme du distingué chef de Section au B.I.T., l'initiatrice de l'Ecole Internationale de Genève, qu'elle dirige avec tant de sens pédagogique. A toutes deux nos meilleures félicitations.



Les grands prix féminins

I. Andrée Viollis

(Suite et fin.)¹

Elle va à Canton, à Nankin, et de partout cèle ses articles au *Petit Parisien*. C'est à Nankin qu'elle rencontre pour la première fois des Chinois qui lui veulent du mal.

...Une foule serrée, affaîrée, mais qui, dès qu'elle m'aperçoit, s'arrête, figée, surprise, offusquée, puis bientôt manifeste et s'indigne... Des regards hostiles et méprisants, des ricanements, des injures hurlées à plein gosier et qui, par dessus ma tête, s'en vont souiller l'honneur de mes infortunées grand'mères, des gestes éloquent qui m'invitent à décamper ou me veulent à des supplices variés... Puis tout à coup, ce fut une volée de pierres qui claquaient sur la capote de mon poussou-pousse. L'une d'elles la traversa et me frappa la nuque. Là-dessus, mon pauvre cheval humain, qui avait jusqu'ici philosophiquement encassé notre commun opprobre, poussa un grognement inquiet, s'ébroua et fila grand train vers l'hôtel.

¹ Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

Le féminisme en Allemagne

Des nouvelles contradictoires étant constamment répandues dans la presse sur la situation faite au féminisme en Allemagne, nous pensons utile de publier ci-après des renseignements de source absolument sûre, que nous empruntions à *Jus Suffragii*, sur l'état actuel des choses dans ce pays.

Le nouveau règlement pour les élections locales en Prusse ne comporte pas de différence entre les sexes pour autant qu'il s'agit de suffrage actif (électeur), mais en revanche l'éligibilité aux différentes Commissions rurales et urbaines, qui vont remplacer les Conseils municipaux, et qui n'autront qu'un pouvoir uniquement consultatif — cette éligibilité est réservée aux hommes. Une disposition essentielle de la Constitution est ainsi modifiée sans crier gare.

Les mesures restrictives prises par le gouvernement quant à l'admission aux études universitaires, si elles sont dues à l'afflux qui n'a pas cessé de se produire depuis la fin de la guerre vers les carrières libérales, n'en sont pas moins drâconniennes: sur les 15.000 étudiants qui seront admis aux Universités allemandes en 1934, le 10 % seulement, soit 1500, pourront être des femmes. Que l'on réalise ce que représente cette proportion pour une population féminine au bas mot de plus de 30 millions d'âmes! En décembre dernier, déjà, lors d'une réunion à Berlin des principales organisations de médecins et de pharmaciens fonctionnaires, il avait été annoncé que l'un des buts de l'activité de ces groupements était « d'étrangler les études médicales des femmes ». Un moyen évidemment fort commode pour ces messieurs d'empêcher la concurrence!...

En ce qui touche la question, brûlante partout, du « double traitement », le gouvernement allemand n'a heureusement pas tenté de la résoudre en renvoyant les femmes de leurs postes, et plusieurs ministres ont même rendu des ordonnances arrêtant le congédiement des femmes uniquement parce qu'elles étaient des femmes. Peut-être ceci est-il un résultat du réveil de l'esprit féministe, auquel est due la publication assez significative d'une brochure intitulée : *Les femmes allemandes et Hitler?* Cette brochure réclame en effet la pleine égalité de droits pour les femmes, et toutes les possibilités pour elles de développer leurs capacités et qualités.

Rechercher un système d'entente internationale pour conjurer la crise mondiale et enrayer le chômage;

Travailler à l'organisation de la paix tant à l'intérieur qu'à l'extérieur;

Établir enfin un véritable gouvernement démocratique par la collaboration des hommes et des femmes, afin d'assurer le triomphe d'une République propre et honnête.



Cliché Mouvement Féministe

Clara CAMPOAMOR

ex-députée aux Cortès espagnoles, qui vient d'être nommée par le gouvernement directrice générale de l'Assistance publique en Espagne. La première tâche à laquelle elle va s'attacher sera de supprimer la mendicité infantile. Bravo! et bon courage.

gens quittant l'école: une idée chère autrefois à certains milieux féminins suisses, et qu'il serait curieux de retrouver parmi les ordonnances du Troisième Reich, si l'on ne devinait là un moyen ingénieux pour diminuer les statistiques de chômage! Mais naturellement ce « Service » n'a pas été réalisé partout, si bien que, en ce qui concerne les jeunes filles, il a surtout consisté en l'accomplissement des tâches que les traditions nazi réservent aux femmes: la lessive et le raccommodage du linge des jeunes gens effectuant ce service. Il est toutefois prévu que, plus tard, celui-ci comprendra la préparation de la jeune fille à ses tâches de mère, de ménagère, et d'agricultrice. C'est somme toute le retour du rôle de la femme tel que le définissait l'empereur Guillaume.

M. F.

Double succès féministe en Norvège

Une dépêche d'agence en date du 17 février nous apprend que la Chambre Basse de Norvège a voté, par 60 voix contre 49, un projet de loi ouvrant aux femmes l'accès aux fonctions officielles de la diplomatie et de l'Eglise. C'étaient là les dernières restrictions existant, dans ce pays si avancé au point de vue féministe, au plein exercice des droits de la femme selon ses aptitudes.

Nos félicitations aux féministes norvégiennes et nos vœux pour que la Chambre Haute ratifie à son tour cette décision.

Aidez-nous à faire connaître notre journal en le donnant à lire à d'autres.

Carrières féminines

Comment une jeune fille doit-elle mettre à profit la période entre sa sortie de l'école et l'apprentissage de sa profession.

L'apprentissage de certaines professions féminines ne peut débuter dès la sortie de l'école, mais seulement à 17, 18, 20 ans, ou même davantage. Ce sont toutes des professions exigeant une certaine dose de maturité et d'expérience; par exemple, les professions de garde-malade, d'infirmière pour accouchées et nourrissons, de jardinier d'enfants, de maîtresse d'ouvrages, d'employée de maison, de maîtresse d'école médiagère de travailleuse sociale, etc.

Comment une jeune fille utilisera-t-elle donc au mieux de ses intérêts le temps qui s'écoulera entre sa sortie de l'école et l'entrée dans une école professionnelle? Évidemment, elle ne devra pas chercher à le remplir en acceptant des emplois de fortune ou avec des futilités; cette période devra servir de préparation sérieuse au futur métier. On tiendra compte, à cet effet, des exigences que posera l'école professionnelle où l'on a l'intention d'entrer plus tard, et l'on fera de passer par un apprentissage ménager, après quoi on fera de travailler socialement dans un ménage.

Voici quelques-unes des connaissances exigées généralement par les écoles professionnelles. Toutes celles-ci, et non seulement celles qui préparent des employées ou des maîtresses d'école ménagère, presupposent des connaissances suffisantes des travaux domestiques. C'est le cas pour les futures infirmières, les travailleuses sociales et les jardiniers d'enfants. Par conséquent, il sera bon de passer par un apprentissage ménager ou de fréquenter une école ménagère, après quoi on fera un stage pratique dans un ménage.

Des connaissances commerciales sont exigées parfois; en tous cas elles sont bonnes à posséder; ainsi la sténo-dactylographie et les éléments de la tenue de livres seront fort utiles aux futures gardes-malades, infirmières pour nourrissons, travailleuses sociales, mais surtout aux employées de maison qui pourront avoir plus tard à diriger le ménage d'une grande exploitation. Celles-ci feront bien de suivre une bonne école commerciale, tandis que des cours plus sommaires suffiront pour les gardes-malades. Une infirmière capable de se charger des écritures d'un médecin aura des chances d'améliorer sa situation.

La connaissance des langues étrangères constitue également un très réel avantage. Elle favorise l'avancement dans toutes les professions citées plus haut. Des employées de maison, des gardes-malades, des jardiniers d'enfants capables de s'exprimer en plusieurs langues, trouvent plus aisément à se placer; elles ont plus de choix et de facilité pour remplir les emplois qui s'offrent.

Après réflexion, toute jeune fille pourra se faire un plan pour l'utilisation de son temps jusqu'au moment de commencer son apprentissage proprement dit. Fort souvent cette première préparation, non seulement n'occasionnera que peu ou pas de frais, mais permettra de faire quelques économies pour couvrir une partie des dépenses de l'école professionnelle. En outre, ce temps d'attente, s'il est consacré à un travail sérieux, pourra contribuer à déterminer plus exactement les aptitudes de la jeune fille en question.

(Communication par l'Office suisse des Professions féminines.)

tre les Etats-Unis, tel est le dernier article de mon programme... » Le général Araki explique: « Les Blancs ont fait des nations d'Asie de pures et simples objets d'oppression. Le Japon impérial ne peut et ne doit laisser plus longtemps l'impudence des Blancs sans châtiment... Nous sommes les descendants des dieux, nous devons régner sur le monde... »

C'est dans cette atmosphère de panique que je quitte la ville, nous dit Andrée Viollis, en conclusion de son livre, et au moment où elle part pour le Japon. Je veux surtout savoir comment ce peuple japonais, dernier-né de la civilisation moderne et son orgueil, et pilier des conférences de Genève, s'est tout à coup changé en agresseur, dédaigneux des traités et des conventions qu'il aide à rédiger et signe; pourquoi il semble vouloir lancer un défi à la Société des Nations et au monde civilisé.

Cette nouvelle enquête nous vaut *Le Japon et son empire*, un livre des plus intéressants et plein de notations pittoresques. Angoissant aussi, Andrée Viollis n'est pas dupée du parfait petit gentleman jaune que peut être le Japonais. Elle dénonce l'appétit des conquêtes, elle nous rappelle des mots de personnalités officielles qui ne dissimulent pas le grand objectif nippon, la conquête de la Chine et aussi de l'Australie, ce continent aux vastes espaces déserts où s'ébattaient à l'aise le trop-plein de la population japonaise. En 1924, le baron Tanaka, premier ministre, déclarait: « Pour conquérir la Chine, nous devons conquérir la Mandchourie et la Mongolie, et pour conquérir le monde, nous devons conquérir la Chine... » Et le même ministre disait en 1929: « Il nous faut d'abord, pour contrôler la Chine, écraser les Etats-Unis, comme dans le passé nous avons dû écraser les Russes... » Plus récemment encore, le major-général Ito s'écriait: « Marcher le poing dans le ganté con-

tranquille sûreté d'expression, où les yeux immenses et très doux sont en contradiction avec les maxillaire: puissants et la bouche mince, en coup de sabre, Andrée Viollis a su prouver la multiplicité si nécessaire au journaliste des faces de son talent:

« Du journalisme, je crois que je connais toutes les faces. J'ai « fait » l'étranger, mais aussi les grands procès, les conférences internationales pour la paix, les interviews d'hommes d'Etat. Que sais-je encore... Comme à bien d'autres, c'est la guerre qui a tracé ma voie en élargissant le cadre de ma vie, en en renouvelant tragiquement l'atmosphère.

C'est la guerre aussi qui a contribué à ouvrir aux femmes cette carrière du reportage où excelle entre toutes Andrée Viollis. Comme elle le dit elle-même: « puisque le nombre des femmes dans les journaux s'accroît, c'est qu'elles ont réussi. La preuve est faite. »

JEANNE VUILLOMIENET.

Les femmes et le reportage

N. D. L. R. — Nos lectrices seront certainement très intéressées de lire ci-après, en complément de l'attachante étude de notre collaboratrice, ce qu'Andrée Viollis elle-même écrivait sur le reportage considéré comme carrière féminine, au moment où le prix de l'Europe nouvelle lui a été décerné. Nous empruntons à Marianne les fragments qui suivent:

S'il existe maintenant en France des femmes journalistes et qui comptent, ce ne fut pas sans peine et sans lutte. Avant la guerre, l'Angleterre